

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 20 janvier à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSE : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2015/05

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 « PROMOTION DE LA VALLEE DE L'UBAYE » AVEC DES SPORTIFS INDIVIDUELS.

Le Conseil de Communauté,

Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye souhaite soutenir les sportifs de la vallée de quinze ans et plus pratiquant la compétition sportive à titre individuel au sein d'une fédération officielle agréée « Jeunesse et sport », en octroyant une aide financière calculée sur les résultats (podiums) selon un barème défini et limitée à 350 €/ an/ sportif pour les 15-18 ans et 700 €/an/sportif pour les plus de 18 ans.
- Les sportifs s'engagent à participer à la promotion de la vallée de l'Ubaye et, au cours des compétitions, à faire référence à leur appartenance à la vallée dans la presse écrite, audio et télévisuelle par le biais d'écussons et d'autocollants mis à leur disposition et lors des interviews.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention type qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de ces conventions dans la limite des crédits inscrits, à cet effet, au budget annexe tourisme,
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits au Budget Annexe Tourisme 2015, art 6574,
- **DEMANDE** au Président de lui rendre compte des décisions qu'il aura prises à ce titre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN.

